

Yvan JOUNOT & Erwan THOMAS

Elus municipaux

VU		REÇU LE :  01 SEP. 2015  MAIRIE DE Ste Anne d'Auray	COPIE	
Maire			1 <sup>er</sup> Adj.	
DGS			2 <sup>ème</sup> Adj.	
Copie			3 <sup>ème</sup> Adj.	
ST			4 <sup>ème</sup> Adj.	
SU			5 <sup>ème</sup> Adj.	
Cpte				

Monsieur le maire  
Mairie de Sainte-Anne d'Auray  
10 place Nicolazic  
56 400 Sainte-Anne d'Auray

Sainte-Anne d'Auray, le 30 / 08 /2015

**Objet:** Lettre ouverte : chemins de randonnées

**Nombre de page :** 2

Monsieur le maire,

La Bretagne et le Morbihan en particulier, semblent attirer un peu plus encore l'intérêt des touristes français et étrangers.

Mais qu'en est-il sur notre commune ? Vous aurez, sans doute, l'occasion de tirer un bilan de fréquentation dans les semaines qui vont suivre, que nous souhaiterions avoir.

Une chose est sûre, et ce n'est pas la critique pour la critique, mais un simple constat : l'offre de randonnée ne répondra toujours pas aux attentes des visiteurs et ceci pour plusieurs raisons :

Après cinq années d'attente (!) pour une réelle considération de ce type d'activités pourtant de plus en plus plébiscité par les touristes (comme les habitants d'ailleurs !), il s'avère que vous n'offrez qu'un circuit que nous considérons comme inachevé, voire bâclé. Nous passerons sur les connexions possibles depuis longtemps avec les communes limitrophes à Sainte-Anne d'Auray...

Mais pourquoi le circuit saintannois est-il médiocre ?

- Il suffit de parcourir le circuit pour constater l'important pourcentage de routes empruntées. Or, les recommandations de la FFRP et du CDRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre et Comité Départemental de Randonnée Pédestre) sont de limiter à 30% des itinéraires l'emprunt des routes et de 250 m maximum d'un seul tenant des voies départementales. On comprend aisément les raisons pour le bien-être et l'intérêt même d'une randonnée... Le circuit communal est bien loin de ces recommandations qui permettraient pourtant son inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et donc sa promotion extérieure...
- Le balisage ensuite, de couleur jaune, est réservé, toujours selon la FFRP et le CRRP, aux itinéraires dits PR « Promenades et Randonnées ». Tous ces points sont abordés dans un ouvrage intitulé « charte officielle du balisage et de la signalisation » libre d'accès sur le site de la FFRP ([www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)). Le respect des codes du balisage a un intérêt majeur : la reconnaissance par tout utilisateur, d'où qu'il soit, des voies à emprunter. Le classement concerne les GR (Grande Randonnée : couleur rouge et blanc) ; les GRP (Grande Randonnée de Pays : couleur rouge et jaune) et les PR (Promenades et Randonnées : couleur jaune)

- Le dernier point concerne les supports de balisage. Mise à part les symboles, rien du balisage actuel ne respecte les recommandations de la charte (pas de panneau avec le nom du circuit, utilisation de support plastique et d'agrafes, poteau de bois en lieu et place des jalons, mention d'un circuit n°2 sur le même itinéraire, parcours passant par des impasses, etc.)

Le circuit communal fait donc défaut sur tous les points de préconisation de la FFRP. Le simple respect de ces règles, très facile pourtant puisque nous ne possédons qu'un circuit actuellement, aurait permis la promotion du circuit et donc de la commune dans les ouvrages édités par la Fédération Nationale, les sites internet spécialisés, et d'assurer ainsi un minimum de promotion dont notre commune a pourtant fort besoin.

Nous avons porté cette inquiétude lors du conseil municipal de mai 2015 en proposant même une alternative comportant également des variantes (possibilité de détourner ou raccourcir son circuit). Nous attendons toujours l'invitation de la majorité à présenter notre projet de circuit... et une saison estivale supplémentaire vient de se terminer...

Nous souhaitons un engagement fort et déterminé de la commune sur le développement touristique, qui est, nous en sommes persuadés, un axe majeur de son activité économique et du bien-être de ses habitants qui profiteraient à l'année des structures et actions mises en place. Avons-nous le temps d'attendre encore ?

Nous demandons à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Veillez accepter, monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Yvan JOUNOT

Erwan THOMAS



VU	REÇU LE :  <b>01 SEP. 2015</b>  MAIRIE DE Ste Anne d'Auray	COPIE
Maire		1 <sup>er</sup> Adj
DGS		2 <sup>ème</sup> Adj
Copie		3 <sup>ème</sup> Adj
ST		4 <sup>ème</sup> Adj
SU		5 <sup>ème</sup> Adj
Cpte		

Copie pour information : Monsieur le président de La Tribune Saintannoise.